

**BREXIT ET PI – 18 SEPTEMBRE 2019****CERTITUDES EN PÉRIODE D'INCERTITUDE ? BREXIT - MISE À JOUR CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Vous vous demandez toujours ce qu'il adviendra de votre PI en cas de non-accord sur le Brexit le 31 octobre prochain, la situation a-t-elle changé depuis mars dernier alors qu'aucun accord n'a été conclu?

En bref, la réponse est non, bien qu'il y ait plus de certitude sur les effets du Brexit en matière de PI au Royaume-Uni, la législation à ce sujet étant maintenant finalisée. En résumé, ce qui suit entrera en vigueur, avec ou sans accord :

1. Les titulaires d'enregistrements de marques de l'UE et de dessins ou modèles communautaires existants se verront délivrer automatiquement et sans frais par le gouvernement britannique, un enregistrement britannique équivalent, reflétant les mêmes détails et dates;
2. Les titulaires de demandes de marque de l'UE et de dessins ou modèles communautaires existantes disposeront d'un délai de neuf mois après Brexit (31 juillet 2020) pour effectuer la démarche de requérir une demande britannique équivalente reflétant les mêmes détails que leurs demandes de l'UE et communautaires, mais devront acquitter des taxes officielles;
3. Les enregistrements britanniques équivalents devant être renouvelés dans les six mois suivant le Brexit devront aussi être renouvelés au Royaume-Uni, même si le processus du renouvellement a été entrepris dans l'UE.

Les titulaires d'une marque ou d'un dessin ou modèle doivent-ils prendre maintenant des mesures spécifiques ?

Si vous lancez un nouveau produit au Royaume-Uni, il existe un certain avantage à déposer une demande de marque séparée au Royaume-Uni dès à présent, même si vous déposez aussi une demande de marque de l'UE, car cette dernière déposée maintenant ne sera pas enregistrée au 31 octobre 2019. Bien qu'une demande équivalente puisse être requise ultérieurement, la procédure d'enregistrement d'une marque au Royaume-Uni est très rapide (trois à quatre semaines pour accomplir l'examen, plus deux mois de délai d'opposition), les propriétaires pourraient potentiellement faire enregistrer une marque au Royaume-Uni avant novembre (incluant le règlement des taxes officielles). L'enregistrement d'un dessin ou modèle est quant à lui un processus beaucoup plus rapide, puisqu'il s'agit d'un système de dépôt sans examen de fond, présentant ainsi moins de difficultés.

Vous aurez bien entendu besoin d'un enregistrement britannique et d'un enregistrement européen séparés pour vos marques et dessins ou modèles, après le Brexit.

Quelles autres actions pourriez-vous entreprendre?

Si les contrefaçons sont un sujet de préoccupation et qu'une demande de surveillance douanière à l'échelle de l'UE est en place, celle-ci sera affectée et ne couvrira plus le Royaume-Uni après un Brexit sans accord, une demande de mise sous surveillance douanière britannique distincte devra être déposée. Vous devriez discuter des options possibles avec vos Conseils.

EUROPEAN PATENT AND TRADE MARK ATTORNEYS

Les enregistrements de noms de domaine .eu devront être détenus par une entité ou une personne dont l'adresse est en UE, vérifiez donc que c'est le cas si vous possédez un tel enregistrement.

Enfin, passez en revue votre portefeuille pour déterminer si des enregistrements équivalents au Royaume-Uni pourraient être annulés pour non-usage à long terme.

Et si, en définitive, un accord est conclu ?

La phase de transition proposée actuellement débutera, le statu quo restant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, et les mesures susmentionnées prendront ensuite effet.

Murgitroyd dispose de bureaux au Royaume-Uni, en France, en Irlande, en Finlande, en Allemagne, en Italie, ainsi qu'en Suisse, avec des mandataires établis depuis de nombreuses années, et peut offrir une représentation directe dans 14 États membres de l'UE, offrant ainsi une certitude en période d'incertitude.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Véronique Auger : [veronique.auger@murgitroyd.com](mailto:veronique.auger@murgitroyd.com).

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Véronique Auger : [veronique.auger@murgitroyd.com](mailto:veronique.auger@murgitroyd.com).**



**Tél :** 04 97 21 52 00

**Courriel :** [veronique.auger@murgitroyd.com](mailto:veronique.auger@murgitroyd.com)

Bureau de Nice

EUROPEAN PATENT AND TRADE MARK ATTORNEYS

**FRANCE****NICE**

Immeuble Atlantis, 55 Allée Pierre Ziller, 06560 Valbonne, Sophia Antipolis, France  
Tel: +33 (0)4 97 21 52 00

**ROYAUME-UNI****ABERDEEN**

Unit G10, The Enterprise Centre  
Exploration Drive, Aberdeen, AB23 8GX  
Tel: +44 (0)1224 706 616

**BELFAST**

5th Floor, The Potthouse, 1 Hill Street, Belfast, BT1 2LB  
Tel: +44 (0)2890 320 441

**GLASGOW**

Scotland House, 165-169 Scotland Street, Glasgow, G5 8PL  
Tel: +44 (0)141 307 8400

**LONDRES**

Corinthian House, 17 Lansdowne Road, Croydon, London, CR0 2BX  
Tel: +44 (0)20 8688 3490

**LONDRES CITY**

CityPoint, 1 Ropemaker Street, London, EC2Y 9HT  
Tel: +44 (0)20 7153 1255

**NEWCASTLE**

Collingwood House, 3 Collingwood Street, Newcastle Upon Tyne, NE1 1JW  
Tel: +44 (0)191 211 3550

**SOUTHAMPTON**

Kings Park House, 22 Kings Park Road, Southampton, SO15 2AT  
Tel: +44 (0)23 8000 2022

**YORK**

Unit F3, IT Centre, Innovation Way, Heslington, York, YO10 5NP, United Kingdom  
Tel: +44 (0)1904 898 881

**FINLANDE****HELSINKI**

Mannerheimintie 12B 5th Floor, 00100 Helsinki, Finland  
Tel: +358 (0)92516 6388

**ALLEMAGNE****MUNICH**

Bernhard-Wicki-Straße 7, D-80636 Munich, Germany  
Tel: +49 (0)89 3090 71100

**IRLANDE****DUBLIN**

Unit 1, Block 8, Blanchardstown Corporate Park, Cruiserath Road, Blanchardstown, Dublin 15, Ireland  
Tel: +353 (0)1 882 9400

**ITALIE****MILAN**

Piazza Borromeo 12, Milan 20123, Italy  
Tel: +39 (0)2 87 39 85 50

**NICARAGUA****MANAGUA**

Embajada de Mexico, Una Cuadra Arriba, A la Esquina, Casa #100, Managua, Nicaragua  
Tel: + 1 (919) 474 8300

**ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE****DURHAM**

4721 Emperor Blvd, Suite 430  
NC 27703, USA  
Tel: +1 (919) 474 8300

**SILICON VALLEY**

5201 Great America Parkway, Suite 320, Santa Clara, CA 95054, USA  
Tel: +1 (408) 542 2970

**Courriel :**

mail@murgitroyd.com

**Fax:**

+44 (0)141 307 8401